

Procès verbal de la réunion du Conseil Municipal Version Internet

Séance du 25 mars 2016



L'an deux mille seize, le vingt-cinq mars,

Le Conseil Municipal de la Commune de BUSSANG s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur le Maire, en session ordinaire.

Etaient présents :

M. Alain VINEL, Maire ; MM. François ROYER, Catherine BOILEAU, Bachir AID, Pascale SPINNHIRNY, Sylvie LOHNER, Adjoints ; MM. Louise VALDENAIRE, Francis MASSY, Solange GODEL, Louis CLAUDE, Marie-Lorraine PARMENTIER, Guy GODEL, Manuel FIGUEIREDO, Sonia SCHOENACH, Dominique MAURER, Conseillers Municipaux.

Excusés :

MM. Nicole GREBERT et Vincent STEINER, Conseillers Municipaux.

M. Maxime THOMAS, Conseiller Municipal, qui donne procuration à Mme Sonia SCHOENACH, Conseillère Municipale.
Mme Anne-Caroline ERB, Conseillère Municipale, qui donne procuration à M. Dominique MAURER, Conseiller Municipal.

Lesquels membres présents forment la majorité de ceux actuellement en exercice suivant les prescriptions de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il a été conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du même Code, procédé à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil ; Monsieur Manuel FIGUEIREDO, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions.

Conformément à l'alinéa 2 du même article, Mademoiselle Marjorie BOZZOLO, Secrétaire de Mairie, a été choisie comme Secrétaire Adjointe.

Compte rendu approuvé par le Secrétaire de séance,

A BUSSANG, le 30 mars 2016

Le Secrétaire de séance,

Monsieur Manuel FIGUEIREDO

La séance est ouverte à 20H30



ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 12 FEVRIER 2016 :

Monsieur le Maire indique que Monsieur STEINER et Madame ERB lui ont transmis des remarques concernant le procès-verbal du 12 février dernier.

Il donne lecture de ces remarques aux membres du Conseil Municipal ajoute que M. STEINER et Mme ERB étant absents lors de cette séance, il propose soit de reporter le vote du Procès-verbal à la prochaine séance soit de le voter tel qu'il est.

Monsieur ROYER propose de le voter comme cela.

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à adopter le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 12 février dernier sans modification.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE,

Par 13 voix pour et 4 contre (Catherine BOILEAU, Francis MASSY, Dominique MAURER, Anne-Caroline ERB par procuration), le procès-verbal de la réunion en date du 12 février 2016.



Ordre du Jour

- 1. COMMANDE PUBLIQUE** – Délégation de service public (1.2) – Casino – Approbation de l'avenant n°4 au cahier des charges ;
- 2. COMMANDE PUBLIQUE** – autres contrat (1.4) – contrat de maintenance pour 4 portes sectionnelles et 1 rideau métallique du bâtiment des services techniques municipaux avec la société FV INDUSTRIES ;
- 3. URBANISME** – Droit de préemption urbain (2.3) – Information du Conseil Municipal ;
- 4. DOMAINE ET PATRIMOINE** – Locations (3.3) – Révision du loyer du bail de chasse pour la saison 2015-2016 ;
- 5. FONCTION PUBLIQUE** – Personnels titulaires et stagiaires de la F.P.T. (4.1) – Création d'un poste de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe ;
- 6. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE** – Fonctionnement des Assemblées (5.2) – Avis sur une demande d'adhésion d'une collectivité au syndicat Mixte d'Assainissement Non Collectif ;
- 7. FINANCES LOCALES** – Décisions budgétaires (7.1) – Comptes administratifs – exercice 2015 ;
- 8. FINANCES LOCALES** – Décisions budgétaires (7.1) – Compte de gestion – exercice 2015 ;
- 9. FINANCES LOCALES** – Décisions budgétaires (7.1) – Affectation du résultat – budget communal ;
- 10. FINANCES LOCALES** – Décisions budgétaires (7.1) – Affectation du résultat – budget annexe de l'exploitation forestière ;
- 11. FINANCES LOCALES** – Décisions budgétaires (7.1) – Reversement du budget annexe de l'exploitation forestière au budget communal ;
- 12. FINANCES LOCALES** – Décisions budgétaires (7.1) – vote du budget primitif – budget communal – exercice 2016 ;
- 13. FINANCES LOCALES** – Décisions budgétaires (7.1) – vote du budget primitif – budget annexe de l'eau – exercice 2016 ;

14. **FINANCES LOCALES** – Décisions budgétaires (7.1) – vote du budget primitif – budget annexe de l'assainissement – exercice 2016 ;
15. **FINANCES LOCALES** – Décisions budgétaires (7.1) – vote du budget primitif – budget annexe de l'exploitation forestière – exercice 2016 ;
16. **FINANCES LOCALES** – Décisions budgétaires (7.1) – vote du budget primitif – budget annexe fossoyage – exercice 2016 ;
17. **FINANCES LOCALES** – Décisions budgétaires (7.1) – vote du budget primitif – budget annexe Lotissement « Derrière chez Blau » - exercice 2016 ;
18. **FINANCES LOCALES** – Décisions budgétaires (7.1) – vote du budget primitif – budget annexe Lotissement – exercice 2016 ;
19. **FINANCES LOCALES** – Décisions budgétaires (7.1) – Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales – année 2016 ;
20. **FINANCES LOCALES** – Contributions budgétaires (7.6) – Contribution 2016 au SIVU Tourisme Hautes-Vosges ;
21. **FINANCES LOCALES** – Contributions budgétaires (7.6) – Contribution 2016 au Syndicat Intercommunal de bâtiments des services d'incendie et de secours des Communes de la Haute-Moselle ;
22. **FINANCES LOCALES** – Divers (7.10) – Amortissement du Plan Local d'Urbanisme sur 5 ans à compter de 2016 ;
23. **DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES** – Aménagement du territoire (8.4) – programme de travaux de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif ;
24. **DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES** – Aménagement du territoire (8.4) – programme d'aménagement d'une patinoire synthétique de plein air ;
25. **DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES** – Aménagement du territoire (8.4) – programme d'aménagement de la Place de la Mairie, de la rue du Théâtre et du carrefour entre la rue du Théâtre et la route de Sauté avec mise en place d'une borne de recharge pour véhicules électriques (sous réserve) ;
26. **DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES** – Aménagement du territoire (8.4) – programme de travaux de Création de la route forestière de Lamerey ;
27. **DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES** – Aménagement du territoire (8.4) – programme d'acquisition de mobilier pour la bibliothèque de BUSSANG ;
28. Affaires diverses.



1. COMMANDE PUBLIQUE – Délégation de service public (1.2) – Casino - Approbation de l'avenant n°4 au cahier des charges :

Monsieur le Maire indique que le Casino vient de nous transmettre le projet d'avenant n°4 avec la reconduction de l'avenant n°3 tel que présenté en commission du 19 mars dernier avec une nouveauté à compter du 1^{er} novembre 2016 pour le prélèvement au profit de la commune qui sera relevé à 10 % jusqu'à un produit brut des jeux de 2.999.999.,99 €.

Délibération n° 016/2016 :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a été saisi par Monsieur Gérald RUSSO, Directeur Général Délégué de la Société d'Exploitation du Casino de Bussang (« S.E.C.Bu. »), d'une demande visant à adopter un avenant n°4 au cahier des charges concernant la délégation de service public du casino de Bussang.

En effet, il précise que malgré le résultat positif, l'activité reste plus que fragile. La volonté du Casino est de stabiliser la pérennité de l'entreprise sur du long terme.

Il leur indique que, pour se faire, il serait nécessaire de bénéficier de la diminution du prélèvement communal équivalent à l'avenant n°3 pour la saison 2015/2016 avec une augmentation à compter du 1^{er} novembre 2016.

Il précise que les articles 3 et 4 seront modifiés de la manière suivante :

Article 3 : Période d'ouverture des salles de jeux - horaires

- Sous réserve de l'autorisation ministérielle, la période de fonctionnement des jeux est fixée tous les jours du 1^{er} janvier au 31 décembre

- Sous réserve de l'autorisation ministérielle, les horaires d'ouverture devront respecter la réglementation en vigueur

Article 4 : Prélèvement communal

Du 1^{er} novembre 2015 au 31 octobre 2016, le prélèvement au profit de la commune devra s'opérer de la manière suivante :

- 15% à partir d'un produit brut des jeux de 3.000.000,00 € ;
- 8% jusqu'à un produit brut des jeux de 2.999.999,99 €

Le Prélèvement est assis sur l'assiette déterminée par l'article L2333-55-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A compter du 1^{er} novembre 2016, conformément aux dispositions du contrat de délégation de service public, le prélèvement au profit de la commune devra s'opérer de la manière suivante :

- 15% à partir d'un produit brut des jeux de 3.000.000,00 € ;
- 10% jusqu'à un produit brut des jeux de 2.999.999,99 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'avenant n°4 au cahier des charges relatif à la délégation de service public pour l'exploitation du Casino de Bussang tel que présenté par Monsieur le Maire ;

CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes les formalités nécessaires et notamment à signer ledit avenant.

2. COMMANDE PUBLIQUE – autres contrat (1.4) – contrat de maintenance pour 4 portes sectionnelles et 1 rideau métallique du bâtiment des services techniques municipaux avec la société FV INDUSTRIES :

Délibération n° 017/2016 :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il conviendrait de conclure un contrat de maintenance pour l'entretien et le contrôle technique des 4 portes sectionnelles et du rideau métallique situés dans le bâtiment des services techniques municipaux.

Aussi, Il précise qu'après s'être mis en rapport avec diverses sociétés spécialisées, la société FV INDUSTRIES de GOLBEY (88190) a proposé un contrat d'entretien comprenant une visite annuelle moyennant la somme de 490,00 € HT.

Il donne ensuite lecture des termes du contrat et propose aux membres du Conseil Municipal de l'approuver.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

APPROUVE le contrat de maintenance pour l'entretien et le contrôle technique des 4 portes sectionnelles et du rideau métallique situés dans le bâtiment des services techniques municipaux moyennant la somme de 490,00 € HT proposé par la société FV INDUSTRIES de GOLBEY(88190),

CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes les formalités nécessaires et l'autorise à signer le présent contrat.

3. URBANISME – Droit de préemption urbain (2.3) – Information du Conseil Municipal :

Délibération n° 018/2016 :

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal des déclarations d'intention d'aliéner soumises à l'un des droits de préemption prévu par le Code de l'Urbanisme sur lesquelles il a été amené à se prononcer personnellement en vertu d'une délégation qu'il a reçue du Conseil Municipal par délibération n°045/2014, à savoir :

❶ Un immeuble bâti sis 1 E, route de la Hutte - Cadastéré : Section AE – Parcelles n°201 et 203 - pour une contenance totale de 509 m² - que Monsieur et Madame Raymond LOSCIALE souhaitent vendre 110.000,00 €.

❷ Un immeuble bâti sis 28 bis, route de Chamaka - Cadastéré : Section A – Parcelles n°323 et 326 – au lieudit « Les Broches » - pour une contenance totale de 1330 m² - que Monsieur et Madame Guy BOYETTE souhaitent vendre 150.000,00 €.

Monsieur le Maire indique qu'il n'a pas paru opportun d'exercer le droit de préemption de la commune pour chacun de ces projets.

4. DOMAINE ET PATRIMOINE – Locations (3.3) – Révision du loyer du bail de chasse pour la saison 2015-2016 :

Délibération n° 019/2016 :

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il convient, conformément aux dispositions de l'article 13 du cahier des charges générales de location du droit de chasse en forêt communale, de réviser à la date du 1^{er} avril 2015 le montant du loyer de bail de chasse en forêt et pâtis communaux consenti à la Société de Chasse Saint-Hubert de Bussang suivant l'acte en date du 28 août 2008 pour une durée de 9 ans à compter du 1^{er} juillet 2008.

Il précise que, selon les indications fournies par les services de l'Office National des Forêts, le coefficient de majoration applicable, pour la saison 2015/2016, est de **1,114** ce qui porterait à 2.896,40 € (2.600,00 € X 1,114 = 2.896,40 €) le montant du loyer dû par la société de chasse.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, après que Monsieur Guy GODEL se soit retiré,

à l'unanimité,

Conformément à l'avis émis par la Commission « toutes confondues » lors de sa séance en date du 19 mars 2016,

FIXE à deux mille huit cent quatre-vingt-seize euros et quarante centimes (**2.896,40 €**) le montant du loyer dû au titre de la saison 2015/2016 par la Société de Chasse Saint-Hubert de Bussang pour la location du droit de chasse en forêt communale et pâtis communaux.

5. FONCTION PUBLIQUE – Personnels titulaires et stagiaires de la F.P.T. (4.1) – Création d'un poste de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe :

Délibération n° 020/2016 :

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Compte tenu de la réussite au concours interne de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe de l'agent occupant le poste de Secrétaire de Mairie,

Vu le tableau des emplois,

Le maire propose à l'assemblée à compter du 1^{er} juin 2016,

La création d'un emploi de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet,

La suppression d'un emploi de rédacteur territorial à temps complet dès réception de l'avis favorable de la CAP.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée à compter du 1^{er} juin 2016;

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2016.

6. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – Fonctionnement des Assemblées (5.2) – Avis sur une demande d'adhésion d'une collectivité au syndicat Mixte d'Assainissement Non Collectif :

Délibération n° 021/2016 :

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif, invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur la demande d'adhésion suivante :

- ▶ Demande d'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Mirecourt

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE l'adhésion de la collectivité précitée au Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif.

7. FINANCES LOCALES – Décisions budgétaires (7.1) – Comptes administratifs – exercice 2015 :

Délibération n° 022/2016 :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Réuni sous la présidence de Monsieur François ROYER, désigné par vote, et délibérant sur les comptes administratifs dressés par Monsieur Alain VINEL, Maire.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice écoulé,

Après que Monsieur le Maire se soit retiré, et

Après avoir passé au vote :

APPROUVE LES COMPTES ADMINISTRATIFS.:

- ▶ **BUDGET COMMUNE** : **À L'UNANIMITÉ**
- ▶ **BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT** : **À L'UNANIMITÉ**
- ▶ **BUDGET ANNEXE EAU** : **À L'UNANIMITÉ**
- ▶ **BUDGET ANNEXE EXPLOITATION FORESTIERE** : **À L'UNANIMITÉ**
- ▶ **BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT** : **À L'UNANIMITÉ**
- ▶ **BUDGET ANNEXE FOSSOYAGE** : **À L'UNANIMITÉ**
- ▶ **BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT « Derrière chez Blau »** : **À L'UNANIMITÉ**

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
BUDGET COMMUNE						
Résultat report	-	30.119,83 €	-	76.524,96 €	-	106.644,79 €
Opérations de l'exercice ...	471.486,57 €	552.065,58 €	1.467.842,89 €	1.863.073,01 €	1.939.329,46 €	2.425.138,59 €
TOTAUX.....	471.486,57 €	582.185,41 €	1.467.842,89 €	1.939.597,97 €	1.939.329,46 €	2.521.783,38 €
Résultat de clôture	-	110.698,84 €	-	471.755,08 €	-	582.453,92 €
Reste à réaliser.....	1.175.373,62 €	-	-	-	1.175.373,62 €	-
TOTAUX CUMULES.....	1.175.373,62 €	110.698,84 €	-	471.755,08 €	1.175.373,62 €	582.453,92 €
RESULTATS DEFINITIFS.....	1.064.674,78 €	-	-	471.755,08 €	529.919,70 €	
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT						
Résultat reporté	-	276.540,20 €	-	82.182,70 €	-	358.722,90 €
Opérations de l'exercice ...	30.896,71 €	37.405,59 €	143.507,11 €	187.839,02 €	174.403,82 €	225.244,61 €
TOTAUX.....	30.896,71 €	313.945,79 €	143.507,11 €	270.021,72 €	174.403,82 €	583.967,51 €
Résultat de clôture	-	283.049,08 €	-	126.514,61 €	-	409.563,69 €
Reste à réaliser.....	100.000,29 €	-	-	-	100.000,29 €	-

TOTAUX CUMULES.....	100.000,29 €	283.049,08 €	-	126.514,61 €	100.000,29 €	409.563,69 €
RESULTATS DEFINITIFS.....	-	183.048,79 €	-	126.514,61 €	-	309.563,40 €
BUDGET ANNEXE EAU						
Résultat reporté	-	260.121,62 €	-	19.953,46 €	-	280.075,08 €
Opérations de l'exercice ...	75.135,56 €	89.287,66 €	156.725,48 €	130.705,87 €	231.861,04 €	219.993,53 €
TOTAUX.....	75.135,56 €	349.409,28 €	156.725,48 €	150.659,33 €	231.861,04 €	500.068,61 €
Résultat de clôture	-	274.273,72 €	6.066,15 €	-	-	268.207,57 €
Reste à réaliser.....	221.629,51 €	-	-	-	221.629,51 €	-
TOTAUX CUMULES.....	221.629,51 €	274.273,72 €	6.066,15 €	-	221.629,51 €	268.207,57 €
RESULTATS DEFINITIFS.....	-	52.644,21 €	6.066,15 €	-	-	46.578,06 €
BUDGET ANNEXE EXPLOITATION FORESTIERE						
Résultat reporté	-	8.562,87 €	-	29.956,27 €	-	38.519,14 €
Opérations de l'exercice ...	27.545,15 €	45.529,18 €	315.817,26 €	289.793,74 €	343.362,41 €	335.322,92 €
TOTAUX.....	27.545,15 €	54.092,05 €	315.817,26 €	319.750,01 €	343.362,41 €	373.842,06 €
Résultat de clôture.....	-	26.546,90 €	-	3.932,75 €	-	30.479,65 €
Reste à réaliser.....	4.373,00 €	-	-	-	4.373,00 €	-
TOTAUX CUMULES.....	4.373,00 €	26.546,90 €	-	3.932,75 €	4.373,00 €	30.479,65 €
RESULTATS DEFINITIFS.....	-	22.173,90 €	-	3.932,75 €	-	26.106,65 €
BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT						
Résultat reporté	37.563,44 €	-	-	49.226,33 €	37.563,44 €	49.226,33 €
Opérations de l'exercice ...	48.949,71 €	44.952,91 €	45.751,01 €	45.751,01 €	94.700,72 €	90.703,92 €
TOTAUX.....	86.513,15 €	44.952,91 €	45.751,01 €	94.977,34 €	132.264,16 €	139.930,25 €
Résultat de clôture.....	41.560,24 €	-	-	49.226,33 €	-	7.666,09 €
Reste à réaliser.....	-	-	-	-	-	-
TOTAUX CUMULES.....	41.560,24 €	-	-	49.226,33 €	-	7.666,09 €
RESULTATS DEFINITIFS.....	41.560,24 €	-	-	49.226,33 €	-	7.666,09 €
BUDGET ANNEXE FOSSOYAGE						
Résultat reporté	-	-	-	1.509,02 €	-	1.509,02 €
Opérations de l'exercice	-	-	1.958,98 €	2.640,50 €	1.958,98 €	2.640,50 €
TOTAUX.....	-	-	1.958,98 €	4.149,52 €	1.958,98 €	4.149,52 €
Résultat de clôture.....	-	-	-	2.190,54 €	-	2.190,54 €
Reste à réaliser.....	-	-	-	-	-	-
TOTAUX CUMULES...	-	-	-	2.190,54 €	-	2.190,54 €
RESULTATS DEFINITIFS.....	-	-	-	2.190,54 €	-	2.190,54 €
BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DERRIERE CHEZ BLAU						
Résultat reporté	86.701,83 €	-	-	1.238,59 €	86.701,83 €	1.238,59 €
Opérations de l'exercice	-	-	-	-	-	-
TOTAUX.....	86.701,83 €	-	-	1.238,59 €	86.701,83 €	1.238,59 €
Résultat de clôture.....	86.701,83 €	-	-	1.238,59 €	85.463,24 €	-
Reste à réaliser.....	-	-	-	-	-	-
TOTAUX CUMULES...	86.701,83 €	-	-	1.238,59 €	85.463,24 €	-
RESULTATS DEFINITIFS.....	86.701,83 €	-	-	1.238,59 €	85.463,24 €	-

8. FINANCES LOCALES – Décisions budgétaires (7.1) – Compte de gestion – exercice 2015 :

Délibération n° 023/2016 :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice écoulé, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs, les créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées, et celui des mandats, le compte de tiers ainsi que l'état des actifs, l'état du passif, l'état des restes à réaliser et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015 ;

Après s'être assuré que le Receveur Municipal ait repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qui leur ont été prescrites de passer dans leurs écritures,

CONSIDERANT que toutes les opérations de dépenses et de recettes ont été reportées et que leur régularité en est reconnue,

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par Monsieur le Receveur Municipal visé et certifié par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

9. FINANCES LOCALES – Décisions budgétaires (7.1) – Affectation du résultat – budget communal :

Délibération n° 024/2016 :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'excédent de recettes en 2015 sur le Budget Communal est de **471.755,08 €**.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, et **à l'unanimité**,

Conformément à l'avis émis par la Commission toutes confondues lors de sa séance en date du 19 mars 2016 ;

DECIDE d'affecter l'intégralité de l'excédent de fonctionnement 2015 soit **471.755,08 €** au financement des dépenses d'investissement 2016 (article 106 du Budget Primitif 2016).

10. FINANCES LOCALES – Décisions budgétaires (7.1) – Affectation du résultat – budget annexe de l'exploitation forestière :

Délibération n° 025/2016 :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'excédent de recette en 2014 sur le Budget annexe de l'Exploitation forestière est de **3.932,75 €** (résultat de clôture) et qu'il convient d'affecter ce résultat.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, et **à l'unanimité**,

Conformément à l'avis émis par la Commission toutes confondues lors de sa séance en date du 19 mars 2016 ;

DECIDE d'affecter l'intégralité de l'excédent d'exploitation 2015 soit **3.932,75 €** au financement des dépenses d'investissement 2016 (article 106 du Budget Primitif 2016).

11. FINANCES LOCALES – Décisions budgétaires (7.1) – Reversement du budget annexe de l'exploitation forestière au budget communal :

Délibération n° 026/2016 :

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de prélever sur le Budget annexe Exploitation Forestière, un montant de **195.000,00 €**, compte tenu de l'excédent d'exploitation 2015, afin de le reverser au Budget Communal, selon les modalités suivantes :

▶ <u>Budget annexe Exploitation Forestière :</u>	
D. Article 6522 « reversement au Budget Général »	195.000,00 €
▶ <u>Budget Communal :</u>	
R. Article 7551 « Excédent budgets annexes »	195.000,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Conformément à l'avis émis par la Commission toutes confondues lors de sa séance en date du 19 mars 2016 ;

DECIDE de reverser la somme de **195.000,00 €** du Budget annexe Exploitation Forestière au Budget Communal selon les modalités précitées.

12. FINANCES LOCALES – Décisions budgétaires (7.1) – vote du budget primitif – budget communal – exercice 2016 :

Délibération n° 027/2016 :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Conformément à l'avis émis par la Commission toutes confondues lors de sa séance en date du 19 mars 2016 ;

Par 16 voix pour et 1 abstention (Marie-Lorraine PARMENTIER),

VOTE le Budget Primitif Communal 2016 tel que présenté par Monsieur le Maire, à savoir :

▶ Section de fonctionnement :

→ Recettes..... **1.752.313,00 €**
→ Dépenses..... **1.752.313,00 €**

▶ Section d'investissement :

→ Recettes..... **1.600.716,00 €**
→ Dépenses..... **1.600.716,00 €**

13. FINANCES LOCALES – Décisions budgétaires (7.1) – vote du budget primitif – budget annexe de l'eau – exercice 2016 :

Délibération n° 028/2016 :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Par 16 voix pour et 1 abstention (Marie-Lorraine PARMENTIER),

Conformément à l'avis émis par la Commission toutes confondues lors de sa séance en date du 19 mars 2016 ;

VOTE le Budget Primitif Eau 2016 tel que présenté par Monsieur le Maire, à savoir :

▶ Section de fonctionnement :

→ Recettes..... **142.818,39 €**
→ Dépenses..... **142.818,39 €**

▶ Section d'investissement :

→ Recettes..... **397.604,00 €**
→ Dépenses..... **263.168,00 €**
→ Excédent..... **134.436,00 €**

14. FINANCES LOCALES – Décisions budgétaires (7.1) – vote du budget primitif – budget annexe de l'assainissement – exercice 2016 :

Délibération n° 029/2016 :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Conformément à l'avis émis par la Commission toutes confondues lors de sa séance en date du 19 mars 2016 ;

VOTE le Budget Primitif Assainissement 2016 tel que présenté par Monsieur le Maire, à savoir :

▶ <u>Section de fonctionnement :</u>	
→ Recettes.....	322.548,00 €
→ Dépenses.....	189.025,00 €
→ Excédent.....	133.523,00 €

▶ <u>Section d'investissement :</u>	
→ Recettes.....	322.955,00 €
→ Dépenses.....	129.948,14 €
→ Excédent.....	193.006,86 €

15. FINANCES LOCALES – Décisions budgétaires (7.1) – vote du budget primitif – budget annexe de l'exploitation forestière – exercice 2016 :

Délibération n° 030/2016 :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, et **à l'unanimité**,

Conformément à l'avis émis par la Commission toutes confondues lors de sa séance en date du 19 mars 2016 ;

VOTE le Budget Primitif Exploitation Forestière 2016 tel que présenté par Monsieur le Maire, à savoir :

▶ <u>Section de fonctionnement :</u>	
→ Recettes.....	280.457,71 €
→ Dépenses.....	280.457,71 €

▶ <u>Section d'investissement :</u>	
→ Recettes.....	50.229,00 €
→ Dépenses.....	50.229,00 €

16. FINANCES LOCALES – Décisions budgétaires (7.1) – vote du budget primitif – budget annexe fossoyage – exercice 2016 :

Délibération n° 031/2016 :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, et **à l'unanimité**,

Conformément à l'avis émis par la Commission toutes confondues lors de sa séance en date du 19 mars 2016 ;

VOTE le Budget Primitif Service Fossoyage 2016 tel que présenté par Monsieur le Maire, à savoir :

▶ <u>Section de fonctionnement :</u>	
→ Recettes.....	4.591,00 €
→ Dépenses.....	2.200,00 €
→ Excédent.....	2.391,00 €

17. FINANCES LOCALES – Décisions budgétaires (7.1) – vote du budget primitif – budget annexe Lotissement « Derrière chez Blau » - exercice 2016 :

Délibération n° 032/2016 :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, et **à l'unanimité**,

Conformément à l'avis émis par la Commission toutes confondues lors de sa séance en date du 19 mars 2016 ;

VOTE le Budget Primitif Lotissement « **Derrière chez Blau** » 2016 tel que présenté par Monsieur le Maire, à savoir :

▶ <u>Section de fonctionnement :</u>	
→ Recettes.....	161.605,52 €
→ Dépenses.....	161.605,52 €

▶ <u>Section d'investissement :</u>	
→ Recettes.....	161.605,52 €
→ Dépenses.....	161.605,52 €

18. FINANCES LOCALES – Décisions budgétaires (7.1) – vote du budget primitif – budget annexe Lotissement – exercice 2016 :

Délibération n° 033/2016 :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, et **à l'unanimité**,

Conformément à l'avis émis par la Commission toutes confondues lors de sa séance en date du 19 mars 2016 ;

VOTE le Budget Primitif Lotissement 2016 tel que présenté par Monsieur le Maire, à savoir :

▶ <u>Section de fonctionnement :</u>	
→ Recettes.....	91.987,83 €
→ Dépenses.....	91.318,53 €
→ Excédent.....	669,30 €

▶ <u>Section d'investissement :</u>	
→ Recettes.....	90.908,99 €
→ Dépenses.....	90.908,99 €

19. FINANCES LOCALES – Décisions budgétaires (7.1) – Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales – année 2016 :

Délibération n° 034/2016 :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Par 14 voix pour et 3 oppositions (Marie- Lorraine PARMENTIER, Dominique MAURER et Anne-Caroline ERB par procuration)

Conformément à l'avis émis par la Commission « Toutes confondues » lors de sa séance en date du 19 mars 2016,

DECIDE de fixer les taux d'imposition applicables pour l'année 2016 selon le principe d'une augmentation uniforme en application du coefficient de variation proportionnel **1, 020000** soit :

▶ Taxe d'habitation :	22,15 %
▶ Taxe foncier bâti :	14,14 %
▶ Taxe foncier non bâti :	24,14 %
▶ Taux CFE :	21,83 %

20. FINANCES LOCALES – Contributions budgétaires (7.6) – Contribution 2016 au SIVU Tourisme Hautes-Vosges :

Délibération n° 035/2016 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Comité Syndical du SIVU Tourisme Hautes Vosges a décidé, lors de sa dernière séance en date du 11 février dernier, de fiscaliser la participation des communes membres.

Il ajoute qu'il est laissé la possibilité aux communes de payer la contribution 2016 soit directement sur le budget de la commune sous forme de subvention ou par une participation fiscalisée.

Aussi, il précise que, pour l'exercice 2016, le montant de la participation de la Commune s'élève à 15.411,00 € (la participation 2015 s'élevait à la somme de 15.411,00 €).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Par 16 voix pour et 1 abstention (Marie-Lorraine PARMENTIER),

S'OPPOSE à la fiscalisation de la contribution communale due au SIVU Tourisme Hautes Vosges au titre de l'exercice 2016,

DIT que cette contribution sera versée par le biais d'une participation budgétaire,

DECIDE de l'inscription à l'article 6554 du budget primitif 2016 d'un montant de **15.411,00 €** au titre de la participation syndicale budgétaire due au SIVU Tourisme Hautes Vosges.

21. FINANCES LOCALES – Contributions budgétaires (7.6) – Contribution 2016 au Syndicat Intercommunal de bâtiments des services d'incendie et de secours des Communes de la Haute-Moselle :

Délibération n° 036/2016 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de Bâtiments des Services d'Incendie et de Secours des communes de la Haute Moselle (S.I.B.S.I.S.) a fixé pour l'exercice 2016, le montant de la participation de la commune à 10.769,70 €.

Il ajoute que la participation 2015 s'élevait à la somme de 8.915,95 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, et **à l'unanimité**,

DECIDE de l'inscription à l'article 6554 au Budget Primitif 2016 d'un montant de **10.769,70 €** au titre de la participation syndicale budgétaire de la commune au Syndicat Intercommunal de Bâtiments des Services d'Incendie et de Secours des communes de la Haute Moselle.

22. FINANCES LOCALES– Divers (7.10) – Amortissement du Plan Local d'Urbanisme sur 5 ans à compter de 2016 :

Délibération n° 037/2016 :

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que, à la demande de la Trésorerie et afin de se conformer aux directives de la comptabilité M14, il est nécessaire de définir une durée d'amortissements pour les investissements « immobilisations incorporelles » faites au titre du Budget communal.

Il ajoute que, dans ces conditions, les frais d'étude pour la révision du plan local d'urbanisme doivent être amortis.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, et **à l'unanimité**,

DECIDE de fixer, à compter de l'exercice 2016, à 5 ans, la durée d'amortissement des frais d'étude pour la révision du plan local d'urbanisme au titre du budget communal.

CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes les formalités nécessaires.

23. DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – Aménagement du territoire (8.4) – programme de travaux de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif :

Délibération n° 038/2016 :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que, par délibération n°019/2013 en date du 14 février 2013, le Conseil Municipal a décidé de prendre la compétence en matière de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif.

Il ajoute qu'il conviendrait aujourd'hui d'approuver le programme de travaux de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif :

☞ Réhabilitation de 35 installations maximum	406.788,00 € HT
T.V.A. (20 %)	81.357,60 €
TOTAL T.T.C.	488.145,60 € TTC

Il précise que 35 études ont été réalisées et que le montant réel du programme dépendra du nombre de particuliers souhaitant poursuivre la démarche en phase travaux.

Il ajoute que cette opération n'aura pas d'impact financier pour la commune puisque les travaux seront facturés aux particuliers déduction faite des éventuelles subventions obtenues.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

APPROUVE le projet tel que présenté pour un montant TTC maximum de **488.145,60 €** ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents y relatifs ;

SOLLICITE à cet effet, les aides financières auxquelles ces travaux pourraient prétendre auprès de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et du Conseil Départemental des Vosges ;

PRECISE que les crédits nécessaires sont d'ores et déjà prévus et inscrits au Budget Primitif.

24. DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – Aménagement du territoire (8.4) – programme d'aménagement d'une patinoire synthétique de plein air :

Délibération n° 039/2016 :

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que, suite au succès de l'installation provisoire d'une patinoire synthétique sur la place de la Mouline cet hiver, il conviendrait de pérenniser cela et d'acquérir cette installation sportive accompagnée de ses équipements annexes.

Il ajoute qu'il conviendrait d'adopter le programme d'investissement comme suit :

☞ achat d'une patinoire synthétique de 200m2 et ses annexes	40.560,00 € HT
☞ achat de trois petits chalets	7.500,00 € HT
T.V.A. (20 %)	17.112,00 €
TOTAL T.T.C.	57.672,00 € TTC

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

APPROUVE le projet tel que présenté pour un montant TTC de **57.672,00 €** ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents y relatifs ;

SOLLICITE à cet effet, les aides financières auxquelles ces travaux pourraient prétendre notamment auprès du Conseil Départemental et précise que ces travaux seront intégralement financés par la Commune en cas de non attribution de subvention ;

SOLLICITE à cet effet, une aide financière au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux uniquement si le Conseil Départemental ne subventionne pas l'opération ;

PRECISE que les crédits nécessaires seront prévus et inscrits au Budget Primitif 2016.

25. DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – Aménagement du territoire (8.4) – programme d'aménagement de la Place de la Mairie, de la rue du Théâtre et du carrefour entre la rue du

Théâtre et la route de Sauté avec mise en place d'une borne de recharge pour véhicules électriques (sous réserve) :

Point reporté au prochain conseil municipal car pas assez d'éléments de la part du maître d'œuvre pour voter le programme.

26. DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – Aménagement du territoire (8.4) – programme de travaux de Création de la route forestière de Lamerey :

Délibération n° 040/2016 :

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que, à la demande de l'ONF, il conviendrait de créer une route forestière à Lamerey reliant le fond de Lamerey à la route du Lotissement de la Bouloie.

Il précise que le programme des travaux, établi par l'ONF, serait le suivant :

→ Création de la route forestière de Lamerey.....33.925,00 € HT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Par 16 voix pour et 1 abstention (Marie-Lorraine PARMENTIER)

APPROUVE le projet tel que présenté pour un montant HT de **33.925,00 €** ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents y relatifs ;

SOLLICITE à cet effet, une aide financière au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux ;

PRECISE que les crédits nécessaires seront prévus et inscrits au Budget Primitif de l'exploitation forestière 2016.

27. DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – Aménagement du territoire (8.4) – programme d'acquisition de mobilier pour la bibliothèque de BUSSANG :

Délibération n° 041/2016 :

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que les travaux de réhabilitation de la Maison des Associations sont actuellement en cours et qu'une bibliothèque sera créée au rez-de-chaussée qu'il conviendra de meubler pour la rendre fonctionnelle.

Il précise que le programme d'investissement, serait le suivant :

→ Achat de mobilier pour la bibliothèque de BUSSANG.....10.000,00 € TTC

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, et **à l'unanimité**,

APPROUVE le projet tel que présenté pour un montant TTC de **10.000,00 €** ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents y relatifs ;

SOLLICITE à cet effet, une aide financière du Conseil Départemental des Vosges et précise que ces dépenses seront intégralement financées par la Commune en cas de non attribution de subvention ;

PRECISE que les crédits nécessaires seront prévus et inscrits au Budget Primitif 2016.

28. Affaires diverses.

❶ Monsieur le Maire indique que les pré-inscriptions pour le centre de loisirs sans hébergement de BUSSANG sont ouvertes jusqu'au 1^{er} avril prochain. Actuellement, seul un enfant a été inscrit et le centre ne peut pas, légalement, être organisé si moins de 7 enfants sont inscrits. Ainsi, nous reviendrons sur ce point lors d'une prochaine séance mais l'ouverture du centre risque d'être compromise cet été.

La séance est levée à 22h30

